



Région
île de France



val
d'oise
le département



Siège : 1, rue des Bourguignons 95100 ARGENTEUIL

Tel : 06 95 59 61 64

Président Fabien JEUDY

Courriel : preAVS95@outlook.fr

F.F.C.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2022

La participation à une activité sportive doit contribuer à l'épanouissement individuel : le fair-play doit être la conduite générale envers les licenciés du club, des autres clubs ou des instances dirigeantes. Le licencié doit respecter ses concurrents, les lieux où il se déplace et le matériel mis à sa disposition.

1. – Charge au coureur de **confirmer son engagement, 15 jours avant la date de la course**, à son responsable de catégorie s'il souhaite courir. Le club assurera alors l'engagement, le coureur remettant en début de saison un chèque de caution de 40 € qui sera encaissé à la 3^{ème} absence non justifiée.
2. – Le coureur se doit de porter à l'entraînement (aux sorties collectives), et sur les compétitions et lors des cérémonies protocolaires, les tenues vestimentaires (maillot, cuissard, veste) fournies par le club, cela par respect envers nos partenaires. **Le port du casque est obligatoire pour les sorties collectives.**
3. – Il est souhaitable que les coureurs participent aux sorties d'hiver organisées par le club, afin de créer pour l'ensemble de la saison une bonne harmonie dans les différentes catégories.
4. – **Tout licencié peut venir rencontrer les membres du bureau les 1^{er} lundis de chaque mois Espace Mandela / Maison des Associations 82 boulevard du Général Leclerc à Argenteuil.**

5 - TARIF LICENCES + COTISATIONS 2022

Afin de faciliter le paiement de votre cotisation et licence, le club a mis en place une page internet, vous permettant de payer avec votre carte CB. Nous proposons 2 types de paiements, soit le paiement comptant, soit le paiement en 3 fois sur 3 mois.

La liste des prix proposés par le Comité est complexe, de ce fait nous avons donc opté pour le prix le plus simple :

1. une licence validé sur le site internet du comité.
2. sans assurance vélo, et sans journal.

La page internet est opérationnelle au 15 Novembre 2021 (lien ci-après)

<https://www.payassociation.fr/argenteuil-val-de-seine-cyclisme-95/cotisations>

Nous vous encourageons à remplir votre dossier administratif sur le site internet du Comité IDF, à fournir les documents administratifs nécessaires (carte d'identité, certificat médical...) et faire votre paiement sur notre site Internet dès ce mois.

	TOTAL Licence + cotisation
École de Cyclisme	135,00 €
Minimes	165,00 €
Cadets	190,00 €
Juniors	350,00 €
Pass'Cyclisme	190,00 €
Pass'Cyclisme Open	230,00 €
3 ^{ème} Catégorie	300,00 €
2 ^{ème} Catégorie	340,00 €
1 ^{ère} Catégorie	390,00 €
Encadrement, assistance organisation : (dirigeants, sympathisants, Educateurs Chauffeurs, modard, médical.....)	75,00 €

- 30 € de remise sur le total des cotisations pour les licences de 2 enfants
- 50 € de remise sur le total des cotisations pour les licences de 3 enfants et plus.

6 – DISPOSITIONS DU CLUB ENVERS LES COUREURS (sous réserve de situation particulière)

- Prêt d'un équipement vestimentaire (maillot(s), cuissard, veste)
- Mutation payée pour les nouvelles recrues (à l'appréciation du bureau)
- **Les engagements** : Ceux-ci sont payés par le Club pour les courses d'Ile de France et si engagement du Club hors Ile de France.

Le coureur non valablement excusé sur une épreuve devra, à la 3^{ème} absence, rembourser le prix de l'engagement et l'amende du Comité Ile de France (CIF).

- La licence est prise en charge par le club pour les coureurs de 1^{ère} catégorie, selon les résultats en fin de saison.
- Les coureurs de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie (non équipés) ayant été 10 fois classés dans les 20 premiers en Île de France se verront attribuer une allocation de 150 € pour l'entretien de leur matériel.
- **Toutes licences et cotisations non payées ne seront pas déposées au CIF.**

7 – ASSURANCES : Tous les vélos de service et vélos personnels transportés devront être assurés par les intéressés.

8 - PRETS DE VELOS :

- **Ecole de vélo, minimes, cadets** : (cf : contrat de prêt)

- Un "**Contrat de prêt de vélo**" signé du Président et de l'emprunteur, avec dépôt d'un chèque d'un montant de 50 € sera remis au trésorier lors de la remise du vélo à l'emprunteur.
- L'entretien et les réparations du vélo emprunté sont à la charge de l'emprunteur.** Une caution représentant le coût du vélo sera demandée à la remise du prêt de vélo. Le Club gardera cette caution pour tous vélo non rendu dans l'état auquel il a été remis au moment de l'emprunt.

- **Juniors** : (cf : contrat de prêt)

Un contrat de prêt signé du Président et de l'emprunteur avec dépôt d'un chèque de caution sera remis au trésorier. L'entretien et les réparations sont à la charge de l'emprunteur. Pour tous vélo non rendu en état, le Club garde la caution (cf : contrat de prêt). Dans certains cas, un montant de location pourra être demandé aux intéressés.

